



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 20 août 2021

Sécheresse : mise en place de restrictions des usages sur les bassins de la Cisse, du Cosson et du Beuvron

Un printemps et un début d'été très pluvieux ont permis aux cours d'eau de se maintenir jusqu'à la mi-août. Néanmoins, la baisse constatée des débits de la Cisse et du Cosson entraîne la prise d'un premier arrêté de restrictions des usages en Loir-et-Cher, pour les bassins versants de ces cours d'eau.

Le premier seuil d'alerte a été franchi sur les bassins versants de la Cisse et de l'ensemble Beuvron-Cosson-Masse. Pour les prélèvements en eaux superficielles des communes situées sur ces bassins versants, les restrictions suivantes s'appliquent, notamment :

- interdiction du lavage des véhicules hors stations professionnelles
- interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, terrains de sport, entre 8h et 20h
- interdiction de remplissage des plans d'eau et piscines
- interdiction de manœuvre des ouvrages hydrauliques
- réduction de 20% du débit hebdomadaire autorisé pour l'irrigation agricole

De manière générale, il est recommandé de maintenir un usage raisonné et sobre de l'eau, quelle que soit son origine, afin de prévenir une éventuelle dégradation de la situation.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41